



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E200850

VALABLE JUSQU'AU 04/09/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2022

Forme juridique : SASU

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 920 767 688 00020

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2245699

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 037.0012525-S17596137

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 037.0012525-S17596137

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : KOREO

Sigle : KOREO

24 RUE CLEMENT ADER
PARC DE LA CLE DE SAINT-PIERRE
BAT D3 ET D4

91280 ST PIERRE DU PERRAY

Téléphone : 01 64 43 30 00

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@koreo.fr

Responsabilité légale :

KORIALIS KORIALIS PRÉSIDENT / KORIALIS KORIALIS PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Peintre,Plâtrier / Plaquiste)	05/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/09/2023
o Ventilation mécanique	05/09/2023
o Fenêtres de toit	05/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	05/09/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/09/2023
o Isolation des combles perdus	05/09/2023
o Isolation des planchers bas	05/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.